

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je soussigné, ALAIN POULIOT, exerçant ma profession au 36 rue Lajeunesse, en la ville de Kingsey Falls, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur général, opérations de Boralex inc. (« **Boralex** ») et je suis dûment autorisé par Éoliennes Témiscouata S.E.C. (le « **Parc Éolien** ») à souscrire le présent affidavit au soutien de la demande de traitement confidentiel ci-après. Dans le cadre de mes fonctions chez Boralex, je suis chargé de la gestion des opérations des parcs éoliens au Québec, entre autres le Parc Éolien.
2. Dans le cadre de la décision D-2018-183 relative à l'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne, la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution de déposer les données historiques mensuelles de la contribution des parc éoliens en exploitation (les « **Données** »), comprenant entre autres les Données du Parc Éolien.
3. Le Parc Éolien demande que les Données soient déposées sous pli confidentiel et que le caractère confidentiel de ces Données soit préservé dans le cadre de l'examen du dossier.
4. Le Parc Éolien soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données pourrait être préjudiciable aux intérêts du Parc Éolien en offrant aux concurrents des informations sensibles relatives à la vitesse du vent, les pertes reliées au givre et à la performance de chaque site. En effet, le Parc Éolien soumet que les Données fournissent la vitesse moyenne de chaque site et permettent ainsi d'évaluer l'efficacité opérationnelle de chaque site et d'en évaluer le rendement. Dans une industrie compétitive tel que l'industrie éolienne où tout écart d'efficacité opérationnelle peut faire la différence, la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données viendrait nuire à la compétitivité du Parc Éolien ou encore au potentiel futur développement le cas échéant.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Parc Éolien demande que le caractère confidentiel des Données soit reconnu et que les Données soient traitées de manière confidentielle.
6. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Kingsey Falls, ce 1^{er} février 2019.

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT
devant moi, à Kingsey Falls (Québec),
ce 1^{er} jour de février 2019



ALAIN POULIOT

H. Guindard #292013-1
Commissaire à l'assermentation

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je soussigné, ALAIN POULIOT, exerçant ma profession au 36 rue Lajeunesse, en la ville de Kingsey Falls, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur général, opérations de Boralex inc. (« **Boralex** ») et je suis dûment autorisé par Éoliennes Témiscouata II S.E.C. (le « **Parc Éolien** ») à souscrire le présent affidavit au soutien de la demande de traitement confidentiel ci-après. Dans le cadre de mes fonctions chez Boralex, je suis chargé de la gestion des opérations des parcs éoliens au Québec, entre autres le Parc Éolien.
2. Dans le cadre de la décision D-2018-183 relative à l'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne, la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution de déposer les données historiques mensuelles de la contribution des parc éoliens en exploitation (les « **Données** »), comprenant entre autres les Données du Parc Éolien.
3. Le Parc Éolien demande que les Données soient déposées sous pli confidentiel et que le caractère confidentiel de ces Données soit préservé dans le cadre de l'examen du dossier.
4. Le Parc Éolien soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données pourrait être préjudiciable aux intérêts du Parc Éolien en offrant aux concurrents des informations sensibles relatives à la vitesse du vent, les pertes reliées au givre et à la performance de chaque site. En effet, le Parc Éolien soumet que les Données fournissent la vitesse moyenne de chaque site et permettent ainsi d'évaluer l'efficacité opérationnelle de chaque site et d'en évaluer le rendement. Dans une industrie compétitive tel que l'industrie éolienne où tout écart d'efficacité opérationnelle peut faire la différence, la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données viendrait nuire à la compétitivité du Parc Éolien ou encore au potentiel futur développement le cas échéant.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Parc Éolien demande que le caractère confidentiel des Données soit reconnu et que les Données soient traitées de manière confidentielle.
6. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Kingsey Falls, ce 1^{er} février 2019.

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT
devant moi, à Kingsey Falls (Québec),
ce 1^{er} jour de février 2019


ALAIN POULIOT

 # 292013-1
Commissaire à l'assermentation

AFFIRMATION SOLENNELLE

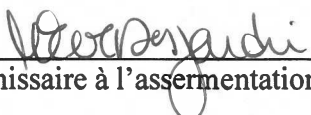
Je soussigné, ALAIN POULIOT, exerçant ma profession au 36 rue Lajeunesse, en la ville de Kingsey Falls, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur général, opérations de Boralex inc. (« **Boralex** ») détenant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, Parcs Éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, Société en nom collectif (le « **Parc Éolien** »). Dans le cadre de mes fonctions chez Boralex, je suis chargé de la gestion des opérations des parcs éoliens au Québec, entre autres le Parc Éolien.
2. Dans le cadre de la décision D-2018-183 relative à l'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne, la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution de déposer les données historiques mensuelles de la contribution des parc éoliens en exploitation (les « **Données** »), comprenant entre autres les Données du Parc Éolien.
3. Le Parc Éolien demande que les Données soient déposées sous pli confidentiel et que le caractère confidentiel de ces Données soit préservé dans le cadre de l'examen du dossier.
4. Le Parc Éolien soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données pourrait être préjudiciable aux intérêts du Parc Éolien en offrant aux compétiteurs des informations sensibles relatives à la vitesse du vent, les pertes reliées au givre et à la performance de chaque site. En effet, le Parc Éolien soumet que les Données fournissent la vitesse moyenne de chaque site et permettent ainsi d'évaluer l'efficacité opérationnelle de chaque site et d'en évaluer le rendement. Dans une industrie compétitive tel que l'industrie éolienne où tout écart d'efficacité opérationnelle peut faire la différence, la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données viendrait nuire à la compétitivité du Parc Éolien ou encore au potentiel futur développement le cas échéant.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Parc Éolien demande que le caractère confidentiel des Données soit reconnu et que les Données soient traitées de manière confidentielle.
6. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Kingsey Falls, ce 1^{er} février 2019.


ALAIN POULIOT

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Kingsey Falls (Québec),
ce 1^{er} jour de février 2019

 #292013-1
Commissaire à l'assermentation

AFFIRMATION SOLENNELLE

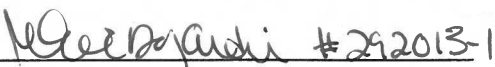
Je soussigné, ALAIN POULIOT, exerçant ma profession au 36 rue Lajeunesse, en la ville de Kingsey Falls, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur général, opérations de Boralex inc. (« **Boralex** ») et je suis dûment autorisé par Parcs Éoliens de la Seigneurie de Beaupré 4, Société en nom collectif (le « **Parc Éolien** ») à souscrire le présent affidavit au soutien de la demande de traitement confidentiel ci-après. Dans le cadre de mes fonctions chez Boralex, je suis chargé de la gestion des opérations des parcs éoliens au Québec, entre autres le Parc Éolien.
2. Dans le cadre de la décision D-2018-183 relative à l'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne, la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution de déposer les données historiques mensuelles de la contribution des parc éoliens en exploitation (les « **Données** »), comprenant entre autres les Données du Parc Éolien.
3. Le Parc Éolien demande que les Données soient déposées sous pli confidentiel et que le caractère confidentiel de ces Données soit préservé dans le cadre de l'examen du dossier.
4. Le Parc Éolien soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données pourrait être préjudiciable aux intérêts du Parc Éolien en offrant aux concurrents des informations sensibles relatives à la vitesse du vent, les pertes reliées au givre et à la performance de chaque site. En effet, le Parc Éolien soumet que les Données fournissent la vitesse moyenne de chaque site et permettent ainsi d'évaluer l'efficacité opérationnelle de chaque site et d'en évaluer le rendement. Dans une industrie compétitive tel que l'industrie éolienne où tout écart d'efficacité opérationnelle peut faire la différence, la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données viendrait nuire à la compétitivité du Parc Éolien ou encore au potentiel futur développement le cas échéant.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Parc Éolien demande que le caractère confidentiel des Données soit reconnu et que les Données soient traitées de manière confidentielle.
6. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Kingsey Falls, ce 1^{er} février 2019.

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT
devant moi, à Kingsey Falls (Québec),
ce 1^{er} jour de février 2019


ALAIN POULIOT


Commissaire à l'assermentation

AFFIRMATION SOLENNELLE

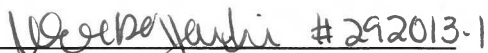
Je soussigné, ALAIN POULIOT, exerçant ma profession au 36 rue Lajeunesse, en la ville de Kingsey Falls, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur général, opérations de Boralex inc. (« **Boralex** ») et je suis dûment autorisé par Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C. (le « **Parc Éolien** ») à souscrire le présent affidavit au soutien de la demande de traitement confidentiel ci-après. Dans le cadre de mes fonctions chez Boralex, je suis chargé de la gestion des opérations des parcs éoliens au Québec, entre autres le Parc Éolien.
2. Dans le cadre de la décision D-2018-183 relative à l'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne, la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution de déposer les données historiques mensuelles de la contribution des parcs éoliens en exploitation (les « **Données** »), comprenant entre autres les Données du Parc Éolien.
3. Le Parc Éolien demande que les Données soient déposées sous pli confidentiel et que le caractère confidentiel de ces Données soit préservé dans le cadre de l'examen du dossier.
4. Le Parc Éolien soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données pourrait être préjudiciable aux intérêts du Parc Éolien en offrant aux concurrents des informations sensibles relatives à la vitesse du vent, les pertes reliées au givre et à la performance de chaque site. En effet, le Parc Éolien soumet que les Données fournissent la vitesse moyenne de chaque site et permettent ainsi d'évaluer l'efficacité opérationnelle de chaque site et d'en évaluer le rendement. Dans une industrie compétitive tel que l'industrie éolienne où tout écart d'efficacité opérationnelle peut faire la différence, la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données viendrait nuire à la compétitivité du Parc Éolien ou encore au potentiel futur développement le cas échéant.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Parc Éolien demande que le caractère confidentiel des Données soit reconnu et que les Données soient traitées de manière confidentielle.
6. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Kingsey Falls, ce 1^{er} février 2019.

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT
devant moi, à Kingsey Falls (Québec),
ce 1^{er} jour de février 2019


ALAIN POULIOT


Commissaire à l'assermentation

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je soussigné, ALAIN POULIOT, exerçant ma profession au 36 rue Lajeunesse, en la ville de Kingsey Falls, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :


1. Je suis Directeur général, opérations de Boralex inc. (« **Boralex** ») et je suis dûment autorisé par Éoliennes Frampton S.E.C (le « **Parc Éolien** ») à souscrire le présent affidavit au soutien de la demande de traitement confidentiel ci-après. Dans le cadre de mes fonctions chez Boralex, je suis chargé de la gestion des opérations des parcs éoliens au Québec, entre autres le Parc Éolien.
2. Dans le cadre de la décision D-2018-183 relative à l'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne, la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution de déposer les données historiques mensuelles de la contribution des parc éoliens en exploitation (les « **Données** »), comprenant entre autres les Données du Parc Éolien.
3. Le Parc Éolien demande que les Données soient déposées sous pli confidentiel et que le caractère confidentiel de ces Données soit préservé dans le cadre de l'examen du dossier.
4. Le Parc Éolien soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données pourrait être préjudiciable aux intérêts du Parc Éolien en offrant aux concurrents des informations sensibles relatives à la vitesse du vent, les pertes reliées au givre et à la performance de chaque site. En effet, le Parc Éolien soumet que les Données fournissent la vitesse moyenne de chaque site et permettent ainsi d'évaluer l'efficacité opérationnelle de chaque site et d'en évaluer le rendement. Dans une industrie compétitive tel que l'industrie éolienne où tout écart d'efficacité opérationnelle peut faire la différence, la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données viendrait nuire à la compétitivité du Parc Éolien ou encore au potentiel futur développement le cas échéant.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Parc Éolien demande que le caractère confidentiel des Données soit reconnu et que les Données soient traitées de manière confidentielle.
6. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Kingsey Falls, ce 1^{er} février 2019.

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT
devant moi, à Kingsey Falls (Québec),
ce 1^{er} jour de février 2019



ALAIN POULIOT

 #292013-1

Commissaire à l'assermentation

AFFIRMATION SOLENNELLE

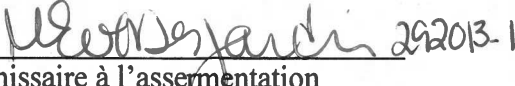
Je soussigné, ALAIN POULIOT, exerçant ma profession au 36 rue Lajeunesse, en la ville de Kingsey Falls, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur général, opérations de Boralex inc. (« **Boralex** ») et je suis dûment autorisé par Énergie Éoliennes des Moulins S.E.C. (le « **Parc Éolien** ») à souscrire le présent affidavit au soutien de la demande de traitement confidentiel ci-après. Dans le cadre de mes fonctions chez Boralex, je suis chargé de la gestion des opérations des parcs éoliens au Québec, entre autres le Parc Éolien.
2. Dans le cadre de la décision D-2018-183 relative à l'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne, la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution de déposer les données historiques mensuelles de la contribution des parc éoliens en exploitation (les « **Données** »), comprenant entre autres les Données du Parc Éolien.
3. Le Parc Éolien demande que les Données soient déposées sous pli confidentiel et que le caractère confidentiel de ces Données soit préservé dans le cadre de l'examen du dossier.
4. Le Parc Éolien soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données pourrait être préjudiciable aux intérêts du Parc Éolien en offrant aux concurrents des informations sensibles relatives à la vitesse du vent, les pertes reliées au givre et à la performance de chaque site. En effet, le Parc Éolien soumet que les Données fournissent la vitesse moyenne de chaque site et permettent ainsi d'évaluer l'efficacité opérationnelle de chaque site et d'en évaluer le rendement. Dans une industrie compétitive tel que l'industrie éolienne où tout écart d'efficacité opérationnelle peut faire la différence, la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données viendrait nuire à la compétitivité du Parc Éolien ou encore au potentiel futur développement le cas échéant.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Parc Éolien demande que le caractère confidentiel des Données soit reconnu et que les Données soient traitées de manière confidentielle.
6. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Kingsey Falls, ce 1^{er} février 2019.

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT
devant moi, à Kingsey Falls (Québec),
ce 1^{er} jour de février 2019


ALAIN POULIOT


Commissaire à l'assermentation

AFFIRMATION SOLENNELLE

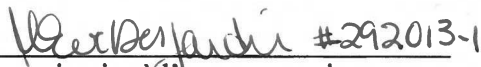
Je soussigné, ALAIN POULIOT, exerçant ma profession au 36 rue Lajeunesse, en la ville de Kingsey Falls, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur général, opérations de Boralex inc. (« **Boralex** ») et je suis dûment autorisé par Énergie Éoliennes Le Plateau S.E.C. (le « **Parc Éolien** ») à souscrire le présent affidavit au soutien de la demande de traitement confidentiel ci-après. Dans le cadre de mes fonctions chez Boralex, je suis chargé de la gestion des opérations des parcs éoliens au Québec, entre autres le Parc Éolien.
2. Dans le cadre de la décision D-2018-183 relative à l'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne, la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution de déposer les données historiques mensuelles de la contribution des parc éoliens en exploitation (les « **Données** »), comprenant entre autres les Données du Parc Éolien.
3. Le Parc Éolien demande que les Données soient déposées sous pli confidentiel et que le caractère confidentiel de ces Données soit préservé dans le cadre de l'examen du dossier.
4. Le Parc Éolien soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données pourrait être préjudiciable aux intérêts du Parc Éolien en offrant aux concurrents des informations sensibles relatives à la vitesse du vent, les pertes reliées au givre et à la performance de chaque site. En effet, le Parc Éolien soumet que les Données fournissent la vitesse moyenne de chaque site et permettent ainsi d'évaluer l'efficacité opérationnelle de chaque site et d'en évaluer le rendement. Dans une industrie compétitive tel que l'industrie éolienne où tout écart d'efficacité opérationnelle peut faire la différence, la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données viendrait nuire à la compétitivité du Parc Éolien ou encore au potentiel futur développement le cas échéant.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Parc Éolien demande que le caractère confidentiel des Données soit reconnu et que les Données soient traitées de manière confidentielle.
6. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Kingsey Falls, ce 1^{er} février 2019.

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT
devant moi, à Kingsey Falls (Québec),
ce 1^{er} jour de février 2019


ALAIN POULIOT

 #292013-1
Commissaire à l'assermentation

AFFIRMATION SOLENNELLE


Je soussigné, ALAIN POULIOT, exerçant ma profession au 36 rue Lajeunesse, en la ville de Kingsey Falls, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur général, opérations de Boralex inc. (« **Boralex** ») et je suis dûment autorisé par Énergie Éoliennes Le Plateau Communautaire S.E.C. (le « **Parc Éolien** ») à souscrire le présent affidavit au soutien de la demande de traitement confidentiel ci-après. Dans le cadre de mes fonctions chez Boralex, je suis chargé de la gestion des opérations des parcs éoliens au Québec, entre autres le Parc Éolien.
2. Dans le cadre de la décision D-2018-183 relative à l'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne, la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution de déposer les données historiques mensuelles de la contribution des parc éoliens en exploitation (les « **Données** »), comprenant entre autres les Données du Parc Éolien.
3. Le Parc Éolien demande que les Données soient déposées sous pli confidentiel et que le caractère confidentiel de ces Données soit préservé dans le cadre de l'examen du dossier.
4. Le Parc Éolien soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données pourrait être préjudiciable aux intérêts du Parc Éolien en offrant aux concurrents des informations sensibles relatives à la vitesse du vent, les pertes reliées au givre et à la performance de chaque site. En effet, le Parc Éolien soumet que les Données fournissent la vitesse moyenne de chaque site et permettent ainsi d'évaluer l'efficacité opérationnelle de chaque site et d'en évaluer le rendement. Dans une industrie compétitive tel que l'industrie éolienne où tout écart d'efficacité opérationnelle peut faire la différence, la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données viendrait nuire à la compétitivité du Parc Éolien ou encore au potentiel futur développement le cas échéant.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Parc Éolien demande que le caractère confidentiel des Données soit reconnu et que les Données soient traitées de manière confidentielle.
6. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Kingsey Falls, ce 1^{er} février 2019.

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT
devant moi, à Kingsey Falls (Québec),
ce 1^{er} jour de février 2019


ALAIN POULIOT

 #292013-1
Commissaire à l'assermentation

AFFIRMATION SOLENNELLE

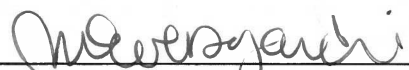
Je soussigné, ALAIN POULIOT, exerçant ma profession au 36 rue Lajeunesse, en la ville de Kingsey Falls, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur général, opérations de Boralex inc. (« **Boralex** ») et je suis dûment autorisé par Énergie Éoliennes Roncevaux S.E.C. (le « **Parc Éolien** ») à souscrire le présent affidavit au soutien de la demande de traitement confidentiel ci-après. Dans le cadre de mes fonctions chez Boralex, je suis chargé de la gestion des opérations des parcs éoliens au Québec, entre autres le Parc Éolien.
2. Dans le cadre de la décision D-2018-183 relative à l'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne, la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution de déposer les données historiques mensuelles de la contribution des parc éoliens en exploitation (les « **Données** »), comprenant entre autres les Données du Parc Éolien.
3. Le Parc Éolien demande que les Données soient déposées sous pli confidentiel et que le caractère confidentiel de ces Données soit préservé dans le cadre de l'examen du dossier.
4. Le Parc Éolien soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données pourrait être préjudiciable aux intérêts du Parc Éolien en offrant aux concurrents des informations sensibles relatives à la vitesse du vent, les pertes reliées au givre et à la performance de chaque site. En effet, le Parc Éolien soumet que les Données fournissent la vitesse moyenne de chaque site et permettent ainsi d'évaluer l'efficacité opérationnelle de chaque site et d'en évaluer le rendement. Dans une industrie compétitive tel que l'industrie éolienne où tout écart d'efficacité opérationnelle peut faire la différence, la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Données viendrait nuire à la compétitivité du Parc Éolien ou encore au potentiel futur développement le cas échéant.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Parc Éolien demande que le caractère confidentiel des Données soit reconnu et que les Données soient traitées de manière confidentielle.
6. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Kingsey Falls, ce 1^{er} février 2019.

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT
devant moi, à Kingsey Falls (Québec),
ce 1^{er} jour de février 2019


ALAIN POULIOT

 #292013-1
Commissaire à l'assermentation